



installation d'une prise d'antenne

Par **vincent78340**, le **18/01/2011** à **10:35**

Bonjour,

J'habite en région de Haute Normandie et le passage à la TV numérique se fait à la fin du mois.

Cependant, dans mon studio je ne dispose pas de prise d'antenne donc je serai privé de télévision à la fin du mois.

La solution serait donc d'installer une prise d'antenne dans mon studio pour que je puisse capter la TV numérique.

Est-ce que le propriétaire a l'obligation de financer l'installation d'une prise d'antenne dans ce cas là?

Merci d'avance

Par **Domil**, le **18/01/2011** à **14:44**

non. D'ailleurs, à quoi ça sert une prise d'antenne, s'il n'y a pas d'antenne extérieure collective ?

Si vous recevez la télévision actuellement avec une antenne intérieure, vous continuez à la recevoir avec le passage en numérique, il suffira d'acheter un terminal TNT.

Par **vincent78340**, le **19/01/2011** à **11:15**

J'ai essayé de capter la TNT en utilisant un décodeur TNT avec mon antenne portative mais ça ne marche pas. De plus, je me suis renseigné à La Fnac et on m'a dit que cette solution marche que dans 15/20% des cas et qu'il faut privilégier une prise d'antenne.

Puis il y a bien une antenne collective dans mon immeuble sauf que je suis dans le seul studio à ne pas y être branché...

Merci pour votre réponse

Par **Domil**, le **19/01/2011** à **13:50**

Essayez de demander, gentiment, au syndic pourquoi vous n'avez pas de prise d'antenne. Il est possible que le propriétaire de votre logement, n'ait pas voulu participer à son installation. Ou que le locataire de l'époque ait refusé d'ouvrir sa porte, donc demandez aussi au bailleur. Je dis demander car le bailleur n'a pas l'obligation de le faire.

Au pire, ce n'est que quelques metres de coax + une prise à poser (pas la peine de l'encastrer donc deux trous, deux chevilles et c'est fini), c'est assez simple

... et 2 vis .

Par **vincent78340**, le **20/01/2011** à **12:55**

D'accord je vous remercie pour vos conseils